SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Sociétés et Humanités
Université Paris Cité

CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
FORMATION PLÉNIERE
19 septembre 2023

PV Approuvé par Balotilo (24 POUR – 2 ABSTENTIONS – 0 CONTRE)

ORDRE DU JOUR :

1- Informations générales
2- Adoption de la liste des responsables de formation 2023/2024
3- Présentation de l'organigramme 2023/2024
4- Demande de financement des stages de terrain
 4.a. Philippe Chaudat – Master 1 Ethnologie
 4.b. Carola Mick et Michelle Auzanneau – Master Sciences du langage
 4.c. Eric Dagiral et Delphine Serre, Master 1 Sociologie
5- Formations : dates des campagnes et capacités d'accueil.
6- Les régimes spéciaux d'études (RSE)
7. Questions diverses

Présidente du Conseil : Cécile Lefèvre

Nom	Présent·es	Mandataire	Excusé·es
Professeurs Collèges A			
Michelle AUZANNEAU		Olivier MARTIN	X
Marianne DOURY		Geoffrey SOCKETT	X
Francis LEBON	X		
Olivier MARTIN	X		
Valérie ROBIN AZEVEDO		Delphine SERRE	X
Rebecca ROGERS	X		
Delphine SERRE	X		
Geoffrey SOCKETT	X		
Maîtres de Conférences Collège B			
Sébastien BOULAY	X		
Maïa FANSTEN		Sébastien BOULAY	X
Rémi GOASDOUÉ		Sébastien BOULAY	X
Pierre HALTÉ	X		
Gaële HENRI PANABIÈRE		Clara ROMERO	X
Clara ROMERO	X		
Valérie SACRISTE			X
Personnels BIATSS			
Séverine DESSAJAN	X		
Serge LOUDAC			X
Laurent MONTIÈGE	X		
Étudiants			
Désirée VARELA	X		
Johann SCHAMSCHULA-CARADANT		Léonor AMILHAT	X
Clara PAWLOWSKI		Désirée VARELA	X
Nicolas FIGUEIRA			X
Léonor AMILHAT	X		
Louis CUVILLIER			X
Cyrano ANDRE-VIEILLE	X		
Lila KHODJA			X
Etudiants suppléants			

Lino PAIHOLE			X
Maud GAILLOT		Cyrano ANDRE-VIEILLE	X
Gabriel BELLAHSEN			X
Personnalités extérieures			
Isabelle JAMBAQUÉ			X
Bruno PÉQUIGNOT	X		
Hélène GARRIAUX		Bruno PEQUIGNOT	X
Pascale ZOBEC		Bruno PEQUIGNOT	X
Hervé DUCHAUFFOUR	X		

Nombre de membres constituant le Conseil : 32
Quorum : 17
Nombre de présents + procurations : 26

Invité·es : Jean-Sébastien Eideliman (directeur adjoint de l'UFR SHS) et l'ensemble des personnels de l'UFR.

Les procurations sont recensées et le quorum étant atteint, le Conseil d'UFR peut instruire valablement les points à l'ordre du jour.

Point 1 : Informations générales

Point 1.1 : Arrivées au secrétariat des instances
Eléonore Schmidt est arrivée dans l'UFR en tant qu'assistante de la direction. Actuellement à temps partiel entre son ancien et nouveau poste, elle sera à plein temps dès le mois d'octobre.
Ariadna Carbonell Huerfano va intégrer le service de scolarité pour suivre les conventions de stage, et le suivi des nouveaux partenariats internationaux et des mobilités entrantes internationales individuelles. Elle restera également en appui sur le poste d'assistante de direction.

Point 1.2 Renouvellement CUFR
La direction des affaires juridiques a demandé un recensement des sièges vacants dans les conseils de gestion afin d'organiser des élections partielles. 4 sièges ont été déclarés vacants : départ volontaire de Philippe Chaussecourte (Collège A) et de Marc Vantourout (Collège B), départ de Marie Collombel (College B) en raison de ses nouvelles responsabilités au sein de l'université, et départ de Rémi Bourdon (Collège Biatss) qui a quitté l'établissement en 2023. Les dates des élections partielles n'ont pas encore été précisées mais d'ores et déjà avis aux candidatures.

Point 1.3 Rentrée universitaire.
Les réunions de rentrée se sont bien passées, ainsi que les séances d'IP sur site. Il reste encore des ajustements logistiques à régler, en ce qui concerne la capacité d'accueil des locaux. Les inscriptions des étudiant·es sont par ailleurs encore en cours, cela concerne surtout les étudiants en FC/FA.
Tous les secrétariats sont pourvus.

La présidente du Conseil évoque la réunion d'accueil des étudiants internationaux en échange conventionné (dans le cadre de la Welcome Week organisé par la faculté S&H) ainsi que de ceux en mobilité individuelle (initiative de l'UFR) qui a eu lieu le 13 septembre 2023. Cette réunion a accueilli près de 70' étudiants présents et intéressés. Y participaient la cheffe de la scolarité, les référentes administratives Relations internationales (RI), les référents académiques RI, la chargée de mission Vie étudiante et la directrice de l'UFR. Ce type de réunion sera à réitérer. Il est apparu le fait que les étudiants Erasmus sont très bien accueillis sur le plan général administratif mais que la formule de choix de cours à la carte et à partir de la rentrée conduit à ce qu'ils ne participent pas aux réunions de rentrée où ils recevraient les informations pédagogiques utiles (contenu des cours, attendus, emplois du temps). Inversement les étudiants en mobilité individuelle sont intégrés dans une promotion et ont pu participer aux réunions de rentrée, mais sont en demande d'informations pratiques (logement, visa, etc..). Une réflexion va être menée à ce sujet.

Point 1.4 Local étudiant
Les travaux sont terminés, il reste à ce jour à recevoir et installer le mobilier et la borne de recharge. Ce local pourrait être disponible courant octobre. La présidente du Conseil a rappelé qu'il serait bien qu'un groupe d'étudiants, éventuellement sous forme d'une association, se propose pour gérer l'utilisation de

ce local. Cyrano André-Vieille, l'un des représentants étudiants, précise qu'une association est en train d'être montée.

Point 1.5 Budget
Suite à un changement de calendrier, il faut rendre le budget prévisionnel pour le 20 septembre 2023.
Ce manque de temps s'accompagne d'une demande de réduction de 20% du budget hors masse salariale d'Etat, ce qui rend l'exercice très difficile.
L'idée générale est, lors de cette première étape, de proposer un budget constant ou légèrement en baisse, en argumentant le plus possible. L'argument principal à notre disposition est que l'UFR fonctionne surtout avec des ressources propres et que sa dotation par l'Université pour assurer le pilotage de l'UFR est déjà très faible comparativement aux autres composantes. Par ailleurs, la dotation MAOF sert à payer des vacataires et des heures supplémentaires, sans lesquelles l'offre de formation actuelle ne peut pas tenir.

Point 1.6 HCERES
Le formulaire DA02 (qui indique l'architecture générale de notre nouvelle offre de formation, au niveau des mentions) est à rendre le 31 octobre 2023. Il faudra un vote au conseil d'UFR en amont (le 19 octobre). Il faut donc que le formulaire soit rempli par les responsables de formation le 10 octobre au plus tard. Ce premier document est très simple à remplir (indication du maintien, de la suppression, de changements de nom, des mentions uniquement). Un second document (DA03) sera demandé dans les prochaines semaines, entrant davantage dans l'évolution du contenu des formations et de leur soutenabilité. Il est à préparer pour la fin de l'année 2023 avec possibilité d'intégrer les retours de l'HCERES sur le bilan des formations la première semaine de 2024.

Dans ce cadre, une ou plusieurs réunions vont être organisées à partir d'octobre pour harmoniser les nouvelles maquettes et échanger sur les contraintes, possibilités et stratégies pour mettre sur pied cette nouvelle offre de formation. L'annonce de réductions budgétaires importantes portant également sur les heures de vacations et d'heures complémentaires sera à prendre en compte dans la réflexion sur la nouvelle offre.
L'université au niveau global souhaiterait négocier avec le Ministère quelques possibilités de réduction des capacités d'accueil

Point 1.7 Difficultés actuelles de l'UFR
Un message d'information a été envoyé à tous les personnels de l'UFR le 17 septembre, évoquant des difficultés dans l'établissement des contrats des contractuels enseignants (retards importants au niveau des services centraux), ce qui devient très préoccupant en cette semaine de rentrée, un problème de sous-effectif au service RH de l'UFR, et des nouvelles contraintes et calendriers qui viennent perturber la réflexion en cours concernant le service financier.
Une partie des difficultés a pu déjà être entendue, avec des avancées concernant l'établissement des contrats des ATER et contractuels d'enseignement.
Et l'équipe administrative de la faculté S&H a été très réactive et a proposé déjà des réunions pour étudier ces questions avec nous.

Point 1.8 Rencontre de l'équipe présidentielle
Les membres du CoDir d'UPCité souhaitent délocaliser leurs CoDir sur les différents sites de l'établissement et profiter de cette démarche pour rencontrer les UFR.
Cette rencontre aura lieu le jeudi 5 octobre dans notre UFR.

Point 2 : Adoption de la liste des responsables de formation 2023/2024

La liste des responsables de formation a été présentée aux membres du Conseil. *(en annexe)*
Elle est adoptée à l'unanimité.

Le vote a pour résultat : 26 POUR
Nombre de votes exprimés : 26 votes

26 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 3 : Présentation de l'organigramme 2023/2024

L'organigramme actualisé a été présenté aux membres du Conseil.
Cette présentation est notamment l'occasion de présenter la nouvelle équipe de chargés de mission et de référents auprès de la direction de l'UFR

GUELLOUZ	Mariem	Communication et vie étudiante
DE LESCURE	Emmanuel	Formation continue
HMED	Choukri	Relations internationales
LE GOFF	Alice	Handicap
SARCINELLI	Alice Sophie	EgalitéS
KEUCHEYAN	Razmig	RH et Carrières Enseignants
RODITI	Eric	Recherche et VP CSL
LACHET GIRAUD	Caroline Christophe	Référents Sites d'enseignement Boulogne
Référents RI en département		
CHAUDAT	Philippe	Relations internationales Sciences sociales
ROGERS	Rebecca	Relations internationales Sciences de l'éducation
ROTIER-BAUTZER	Eliane	Relations internationales Sciences de l'éducation
MICK	Carola	Relations internationales Sciences du Langage

Des membres du Conseil signalent quelques derniers ajustements à faire, qui sont pris en compte.
Organigramme en annexe

Point 4 : Demandes de financement des stages de terrain

Toutes les demandes de financement des stages de terrain ont été bien argumentées et sont approuvées à l'unanimité.
Il est rappelé qu'il faut pour chaque stage engager un maximum de dépenses sur le budget 2023.

Point 5.1 Demande présentée par Philippe Chaudat et Olivier Leservoisier, Stage pour le Master 1 Ethnologie,
Du 14 au 20 janvier 2024 à Dieppe, financement demandé 5300€

Le vote a pour résultat : 26 POUR
Nombre de votes exprimés : 26 votes

26 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 5.2 Demande présentée par Carola Mick et Michelle Auzanneau, Stage pour le Master 2 Sciences du langage
Du 26 au 30 mars à Marseille, financement demandé 4126€

Le vote a pour résultat : 26 POUR
Nombre de votes exprimés : 26 votes

26 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 5.3 Demande présentée par Eric Dagiral, Christophe Giraud et Delphine Serre, Stage pour le Master 1 Sociologie d'Enquête
Du 22 au 26 janvier 2023 à La Rochelle, financement demandé 5000€

Le vote a pour résultat : 26 POUR
Nombre de votes exprimés : 26 votes

26 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 5 : Formations : dates de campagne et capacités d'accueil

Jean-Baptiste Laurent présente les tableaux des Licences et Master, concernant Parcoursup, eCandidat et MonMaster. Ces tableaux concernent les dates de campagne (hors Parcoursup et MonMaster, qui sont imposées au niveau national), les capacités d'accueil, les critères d'évaluation des candidatures et les attendus pour chaque formation.

Les tableaux sont présentés au Conseil. Quelques ajustements vont être faits par les responsables de formation, mais la présidente du Conseil propose de les approuver dès maintenant, sous réserve que ces ajustements puissent être faits rapidement. Les tableaux définitifs pourront être envoyés de nouveau aux membres du Conseil s'ils le souhaitent.
Ils doivent être transmis à la faculté début octobre.

Le vote a pour résultat : 26 POUR
Nombre de votes exprimés : 26 votes

26 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 6 : les régimes spéciaux d'études (RSE)

Clotilde Akpemado présente le nouveau dispositif pour les régimes spéciaux d'études (RSE), qui comporte cette année une nouvelle situation : les étudiants aidants, c'est-à-dire ceux qui aident au quotidien un proche malade, handicapé ou dépendant. Ces documents vont être diffusés à l'ensemble de l'UFR pour que les étudiant·es concerné·es puissent bénéficier de ce dispositif.
(document en annexe)

Point 7 : Questions diverses

Point 7.1 Réglementation des redoublements
Stéphanie Rubi aimerait qu'il y ait une procédure plus claire concernant les redoublements en licence et en master. Les jurys peuvent-ils refuser une réinscription et si oui dans quelles circonstances ?
Clotilde Akpemado et Jean-Baptiste Laurent indiquent que sauf erreur de leur part, un étudiant·e peut se réinscrire autant de fois qu'il le souhaite en licence. En master en revanche, la réinscription au-delà de 3 ans est soumise à l'appréciation du jury. Les textes précis indiquant ce cadre vont être recherchés et envoyés aux responsables de formation.

Point 7.2 Départ de Ludovic Raoult (CSA)
Ludovic Raoult annonce qu'il va quitter l'UFR au 1er décembre pour rejoindre un poste au Crous de Versailles. Un processus de recrutement d'un nouveau chef des services administratifs va donc être mis en place. Cécile Lefèvre indique qu'il s'agit d'une triste nouvelle pour l'UFR mais que cette décision est bien compréhensible dans le contexte difficile actuel et elle souhaite remercier chaleureusement Ludovic Raoult pour l'année de travail intense et de collaboration menée ensemble.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12h15.

La présidente du Conseil d'UFR

La directrice de l'UFR Sciences Humaines et sociales
Cécile Lefèvre

Cécile LEFEVRE

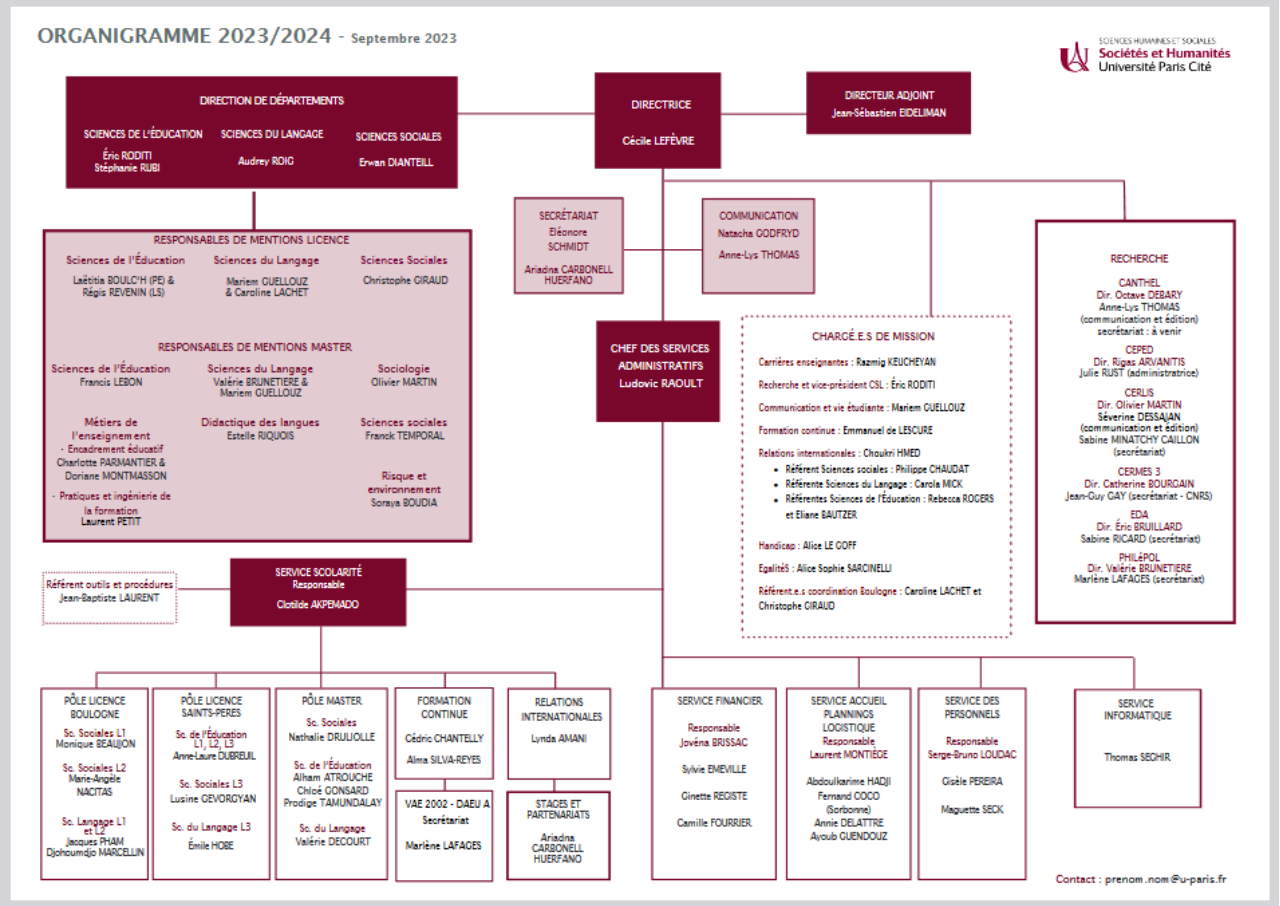
ANNEXE 1 Responsables de formation

RESPONSABLES LICENCES DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	
MENTION SCIENCES SOCIALES	**Christophe GIRAUD**
Première année de licence (L1)	David GABORIEAU
Deuxième année de licence (L2)	Alice LE GOFF
Troisième année de licence (L3) Itinéraire général Itinéraire professionnalisant	Catherine PUGEAULT
MENTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION	**Laetitia BOULC'H** **Régis REVENIN**
Première année de licence (L1)	Laetitia BOULC'H
Deuxième année de licence (L2)	Mariam HASPEKIAN
Troisième année de licence (L3)	
Parcours enseignement et éducation	Morgane BEAUMANOIR
Parcours lien social, éducation et formation	Régis REVENIN
Parcours intervention dans les secteurs éducatifs, de la formation, du travail et de la santé : *modalité d'enseignement à distance*	François-Xavier BERNARD
MENTION SCIENCES DU LANGAGE	**Caroline LACHET** **Mariem GUELLOUZ**
Première année de licence (L1) : - Itinéraire expertise linguistique - Itinéraire professeur des écoles - Itinéraire didactique des langues (FLE et FLS)	Clara ROMERO
Deuxième année de licence (L2) : - - Itinéraire expertise linguistique - Itinéraire professeur des écoles - Itinéraire Didactique des Langues (FLE et FLS)	Pierre HALTÉ
Troisième année de licence (L3) : - - Itinéraire expertise linguistique - - Itinéraire Didactique des Langues (FLE et FLS) - - Itinéraire professeur des écoles	 Angelina ALEKSANDROVA Emilie DESCHELLETTE

RESPONSABLES MASTERS DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	
MENTION SOCIOLOGIE	**Olivier MARTIN**
Parcours sociologie d'enquête	Delphine SERRE Eric DAGIRAL
Parcours chargé d'études en sociologie appliquée (CESSA)	Valérie SACRISTE
	Stéphanie TOUTAIN
	Pascale ZOBEC
MENTION SCIENCES SOCIALES	**Franck TEMPORAL**
Parcours sociétés contemporaines : sociologie, politique, culture	Michela MARZANO
	Eric LETONTURIER
Parcours populations et développement	Sébastien BOULAY
Parcours études et évaluations dans les secteurs de la santé et du social (EVSAN)	Frank TEMPORAL
Parcours anthropologie et ethnologie	Marie-Luce GELARD
MENTION RISQUE ET ENVIRONNEMENT	**Soraya BOUDIA**
Parcours ingénierie des risques et des crises	Maryline SPECHT
MENTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION	**Francis LEBON**
M1 commun aux quatre parcours	Emmanuelle VOULGRE
M1 Recherche à distance	Sophie GOBERT
Parcours Recherche en éducation et en formation (REF)	Francis LEBON
Parcours Coopération internationale en éducation et formation (CIEF)	Rebecca ROGERS
Parcours Ingénierie de l'aide spécialisée à la personne (IDASP)	Zoé ROLLIN
Parcours Cadres et consultants en formation continue (CCFC)	Emmanuel de LESCURE
MENTION MEEF ET EE	**Doriane MONTMASSON** **Charlotte PARMANTIER**
M1 Encadrement éducatif (EE)	Charlotte PARMANTIER
M2 Parcours alternant - non lauréat	Doriane MONTMASSON
MENTION MEEF PIF	**Laurent PETIT**
Parcours Formation de formateurs (FDF)	Eric RODITI
	Morgane BEAUMANOIR
MENTION SCIENCES DU LANGAGE	**Mariem GUELLOUZ** **Valérie BRUNETIERE**
Parcours signes, discours et société (SDS)	Marianne DOURY
	Cécile CANUT
Parcours expertise en sémiologie et communication (ESC)	Valérie BRUNETIERE
	Juan ALONSO
Parcours commun SDS-ESC	Marianne DOURY
MENTION DIDACTIQUE DES LANGUES DDSL	**Florence MOURLHON- DALLIES**
Parcours français langue étrangère (FLE), langue seconde et interculturalité	Florence MOURLHON-DALLIES

RESPONSABLES DIPLOMES UNIVERSITAIRES DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	
DU	
FLS	Margaret BENTO
	Patricia Von MUNCHOW
Psychopédagogie clinique	Sophie LERNER
DAEU	
DAEU Lettres	Stephanie TOUTAIN

ANNEXE 2 Organigramme



ANNEXE 3 Régimes spéciaux d'études

Document 1

Régimes spéciaux d'études (RSE)	
Cas de l'étudiant concerné par les RSE	**Définition du statut**
Étudiant salarié	Minimum de 120 heures de travail pendant le semestre universitaire, ou d'un minimum de 200 heures pendant l'année universitaire, ou remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire
Étudiant engagé dans un service civique	Etudiant exerçant une mission d'intérêt général de 6 mois à 1 an dans un organisme public ou privé
Étudiant entrepreneur	Bénéficiaire du Statut National Étudiant Entrepreneur
Étudiant chargé de famille	Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans
Etudiant aidant	**Etudiants apportant des soins à un ascendant, à un descendant, à un conjoint en longue maladie ou à un collatéral.**
Étudiant en situation de handicap	Etudiant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante
Étudiante enceinte	Ce statut s'applique dès les premières semaines de grossesse
Étudiant sportif haut et bon niveau national	Etudiant ayant une pratique sportive intensive
Étudiant ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou association étudiante d'Université Paris Cité	Membre d'un bureau d'association
Étudiant élu ou avec charge administrative	Les élus au Conseil d'administration de l'université, au Sénat académique, en conseil de faculté, en commission formation en faculté, en commission recherche en faculté, au conseil de gestion d'une composante ou autre instance au sein d'Université Paris Cité.
	Les étudiants vice-doyens ou vice-présidents de l'établissement
	Les étudiants présidents d'une commission de l'établissement.
	Les étudiants chargés de mission ou équivalent de l'établissement
	Les étudiants élus au Conseil d'Administration du CROUS ou du CNOUS ou membres du CNESER.
	Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux ou territoriaux
Étudiant inscrit à plusieurs cursus de formation	Le Régime Spécial d'Études ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».
Étudiant artiste	Etudiant ayant une pratique artistique intensive
Étudiant engagé dans la réserve opérationnelle militaire ou de police	Volontaire qui s' est engagé à servir dans les armées (Terre, Marine nationale,...) ou dans la police. Contrat entre 1 et 5 ans.
Étudiant sapeur-pompier volontaire	Volontaire au sein d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Contrat de 5 ans.

Document 2

Université Paris Cité

DEMANDE DE REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)
Année universitaire 2023-2024

Ce dossier est à remplir par tout étudiant inscrit à Université Paris Cité en diplôme national souhaitant obtenir le régime spécial d'études. La demande doit être renouvelée chaque année selon les modalités et le calendrier précisés par le service scolarité de la composante de la formation.

Régimes spéciaux d'études concernés par ce dossier :

- ✓ Etudiant salarié
- ✓ Etudiant engagé dans un service civique
- ✓ Etudiant entrepreneur
- ✓ Etudiant chargé de famille
- ✓ Etudiant aidant
- ✓ Etudiante enceinte
- ✓ Étudiant ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou association étudiante d'Université Paris Cité
- ✓ Étudiant élu ou avec charge administrative
- ✓ Étudiant inscrit à plusieurs cursus de formation
- ✓ Étudiant engagé dans la réserve opérationnelle militaire ou de police
- ✓ Étudiant sapeur-pompier volontaire

Les demandes d'aménagements concernant les situations ci-dessous sont à effectuer en ligne :

- ✓ Les étudiants en situation de handicap
- ✓ Les étudiants sportifs de haut niveau ou bon niveau national
- ✓ Les étudiants artistes

Aménagements possibles :

Les aménagements accordés sont précisés en fonction du statut et des éléments fournis par l'étudiant dans son dossier de demande.
Un étudiant reconnu comme relevant d'un RSE, et à chaque fois que cela est possible, lui sera accordé un choix prioritaire de planning pour les groupes de TD/TP/ED ainsi qu'une dispense d'assiduité totale.
Les autres aménagements possibles peuvent notamment comporter *(liste non exhaustive)* :

- Un changement ponctuel de planning dans les groupes de TD/TP/ED
- Un changement de planning dans les groupes de TP/TD/ED
- Un étalement ou un raccourcissement du cursus
- Une adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences : comme une adaptation du contrôle continu ou une épreuve de substitution ou un examen terminal au lieu d'un contrôle continu

D'autres dispositions peuvent être prises en faveur de l'étudiant bénéficiaire d'un RSE.

Nom		**Prénom**	
Numéro étudiant		**Téléphone**	
Mail			
Formation préparée			
Composante			

Demande de RSE effectuée pour ***(cocher une ou plusieurs cases)***	**1er semestre** ☐	**2nd semestre** ☐	**Année complète** ☐

Motif(s) pour laquelle le régime spécial d'études est demandé
(Justificatifs à joindre à votre dossier de demande RSE)

Aménagements demandés par l'étudiant

☐ Choix prioritaire de planning pour les groupes de TD/TP/ED

☐ Dispense d'assiduité (précisez le type de dispense) :
☐ Totale ☐ Partielle (précisez les jours/horaires concernés)

☐ Changement ponctuel de planning dans les groupes de TD/TP/ED

☐ Changement de planning dans les groupes TP/TD/ED

☐ Etalement ou raccourcissement du cursus

☐ Adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences : comme une adaptation du contrôle continu ou une épreuve de substitution ou un examen terminal au lieu d'un contrôle continu

☐ Autre aménagement (précisez) :

Date :

Signature de l'étudiant

Pièces à joindre au dossier selon la situation

Régime Spécial d'Études	Définition du statut	Justificatifs demandés
Étudiant salarié	Minimum de 120 heures de travail pendant le semestre universitaire, ou d'un minimum de 200 heures pendant l'année universitaire, ou remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.	Contrat de travail
Étudiant engagé dans un service civique	Etudiant exerçant une mission d'intérêt général de 6 mois à 1 an dans un organisme public ou privé	Sur justificatif établi par l'agence du service civique
Étudiant entrepreneur	Bénéficiaire du Statut National Étudiant Entrepreneur	Sur justificatif établi par l'un des 33 Pépite (Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat)
Étudiant chargé de famille	Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans	Copie du livret de famille
Etudiant aidant	Etudiants apportant des soins à un ascendant, à un descendant, à un conjoint en longue maladie ou à un collatéral.	Les liens et l'état du proche aidé doivent être justifiés par toute pièce justificative recevable (par exemple et notamment : livret de famille, copie d'acte de naissance, déclaration de concubinage, attestation de pacs, attestation de taux d'incapacité …). Si des justificatifs médicaux ou confidentiels sont fournis, ils doivent être transmis pour étude à la chargée d'intervention sociale
Étudiante enceinte	Ce statut s'applique dès les premières semaines de grossesse	Sur justificatif attestant un état de grossesse ou justificatif établi par le Service de Santé Étudiante. Cette déclaration de grossesse doit être réalisée le plus tôt possible pour s'assurer que les activités proposées dans le cadre de l'enseignement sont compatibles avec la grossesse.

Étudiant ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou association étudiante d'Université Paris Cité	Membre d'un bureau d'association	Sur justificatif par notamment un procès-verbal ou un récépissé d'enregistrement du bureau à la préfecture
Étudiant élu ou avec charge administrative	Les élus au Conseil d'administration de l'université, au Sénat académique, en conseil de faculté, en commission formation en faculté, en commission recherche en faculté, au conseil de gestion d'une composante ou autre instance au sein d'Université Paris Cité.	Sur justificatif d'élections ou de nomination
	Les étudiants vice-doyens ou vice-présidents de l'établissement	
	Les étudiants présidents d'une commission de l'établissement.	
	Les étudiants chargés de mission ou équivalent de l'établissement	
	Les étudiants élus au Conseil d'Administration du CROUS ou du CNOUS ou membres du CNESER.	
	Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux ou territoriaux	
Étudiant inscrit à plusieurs cursus de formation	Le Régime Spécial d'Études ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».	Sur justificatif d'inscription à la formation notamment (par un certificat ou attestation)
Étudiant engagé dans la réserve opérationnelle militaire ou de police	Volontaire qui s'est engagé à servir dans les armées (Terre, Marine nationale, ...) ou dans la police. Contrat entre 1 et 5 ans.	Sur justificatif de la réserve concernée
Étudiant sapeur-pompier volontaire	Volontaire au sein d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Contrat de 5 ans.	Sur justificatif de contrat

PARTIE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Décision du responsable pédagogique de la formation ou de son représentant

Nom/Prénom du responsable :

Demande concernant :

Numéro étudiant :
Nom :
Prénom :
Formation suivie :
Validation de la situation de l'étudiant :
☐ Valide la situation déclarée par l'étudiant au vu des justificatifs fournis
☐ Ne valide pas la situation déclarée par l'étudiant au vu des justificatifs fournis
Préconisation du responsable pédagogique :
☐ Préconise les aménagements demandés par l'étudiant sans réserves particulières
☐ Préconise d'autres aménagements adaptés comme décrits ci-dessous *(en cas de refus des aménagements demandés par l'étudiant, précisez le motif de refus et les propositions d'aménagements) :*

Date :
Signature du responsable pédagogique

En cas de refus de reconnaissance de régimes spéciaux d'études :
Vous pouvez saisir la commission de médiation RSE de l'université via le mail suivant : mediation.rse@u-paris.fr

Voies et délais de recours
Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- *soit former un **recours administratif préalable :** Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, il peut être **gracieux** (auprès de l'auteur de la décision contestée) ou **hiérarchique** (auprès du supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision contestée). Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre la décision de rejet. Le recours administratif préalable est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par Université Paris Cité. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux.*
- *soit **un recours contentieux :** Celui-ci doit être déposé devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du rejet ou d'expiration du délai de deux mois pendant lequel l'administration est restée silencieuse.*